



**31<sup>e</sup>**

Rapport semestriel

---

**Développements dans  
L'Union européenne  
Procédures et Pratiques  
En matière de  
Contrôle parlementaire**

Préparé par le secrétariat de la COSAC et présenté lors de la :

**LXI<sup>ème</sup> Conférence des Organes Spécialisés  
dans les Affaires Communautaires  
des Parlements de l'Union Européenne**

Les 23-25 juin 2019  
Bucarest



Première rédaction réalisée par le secrétariat de la COSAC, le 11 avril 2019,  
sur la base des réponses apportées à un questionnaire distribué aux Parlements/Chambres

**Conférence des Organes Spécialisés dans les Affaires  
Communautaires  
des Parlements de l'Union Européenne**

**SECRÉTARIAT de la COSAC**

MTY 06 R 010, 70 rue Montoyer, B-1047 Bruxelles, Belgique  
E-mail : [secretariat@cosac.eu](mailto:secretariat@cosac.eu) | Tél : +32 2 284 3776



## Sommaire

|                                                                                                                                                                                           |            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>CONTEXTE.....</b>                                                                                                                                                                      | <b>iii</b> |
| <b>RÉSUMÉ.....</b>                                                                                                                                                                        | <b>iv</b>  |
| <b>CHAPITRE 1.....</b>                                                                                                                                                                    | <b>1</b>   |
| <b>PERSPECTIVES DES RELATIONS COMMERCIALES INTERNATIONALES DE L'UNION EUROPÉENNE ; L'AVENIR DES RELATIONS ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LE ROYAUME UNI DANS LE CONTEXTE DU BREXIT .....</b> | <b>1</b>   |
| <b>Section A .....</b>                                                                                                                                                                    | <b>1</b>   |
| <b>Contributions des Parlements à la politique commerciale de l'Union européenne.....</b>                                                                                                 | <b>1</b>   |
| i. Relations commerciales de l'UE avec les principaux partenaires internationaux, autres que les États-Unis d'Amérique et le Royaume Uni .....                                            | 1          |
| ii. Protection du Marché Unique .....                                                                                                                                                     | 5          |
| iii. Valeurs à défendre et à promouvoir lors des négociations de nouveaux accords commerciaux .....                                                                                       | 5          |
| <b>Section B.....</b>                                                                                                                                                                     | <b>6</b>   |
| <b>Relations commerciales futures avec les États Unis d'Amérique et le Royaume Uni.....</b>                                                                                               | <b>6</b>   |
| <b>CHAPITRE 2.....</b>                                                                                                                                                                    | <b>9</b>   |
| <b>L'ESPACE EUROPÉEN DE L'ÉDUCATION, COMME FACTEUR DÉTERMINANT POUR REMODÉLER ET RENFORCER LE MARCHÉ UNIQUE .....</b>                                                                     | <b>9</b>   |
| <b>Section A .....</b>                                                                                                                                                                    | <b>9</b>   |
| <b>Repenser l'éducation européenne à l'âge numérique .....</b>                                                                                                                            | <b>9</b>   |
| <b>Section B.....</b>                                                                                                                                                                     | <b>10</b>  |
| <b>L'Espace européen de l'éducation et les politiques futures de l'éducation.....</b>                                                                                                     | <b>10</b>  |
| <b>CHAPITRE 3.....</b>                                                                                                                                                                    | <b>15</b>  |
| <b>ÉCONOMIE BASÉE SUR L'INNOVATION, LE PROGRÈS TECHNOLOGIQUE ET L'IMPACT SOCIAL ; LE RÔLE DES PARLEMENTS DANS LE RENFORCEMENT DE LA « NOUVELLE ÉCONOMIE » DE L'UE.....</b>                | <b>15</b>  |
| <b>Section A .....</b>                                                                                                                                                                    | <b>15</b>  |
| <b>Adapter le processus législatif au progrès technologique.....</b>                                                                                                                      | <b>15</b>  |
| i. Relation entre la législation en vigueur et le progrès technologique.....                                                                                                              | 15         |
| ii. Protection actuelle fournie par la législation en vigueur.....                                                                                                                        | 15         |
| iii. Possibilité d'impliquer toutes les parties prenantes dans l'élaboration de la nouvelle législation. ....                                                                             | 17         |
| <b>Section B.....</b>                                                                                                                                                                     | <b>17</b>  |
| <b>Adaptation des contrôles de subsidiarité et de proportionnalité au progrès technologique et aux technologies perturbatrices .....</b>                                                  | <b>17</b>  |
| i. Nouvelles technologies et progrès technologique .....                                                                                                                                  | 17         |
| ii. Utilisation des plateformes numériques pour le contrôle général et de subsidiarité .....                                                                                              | 19         |



## CONTEXTE

Ceci est le trente et unième rapport semestriel du Secrétariat de la COSAC.

### Rapports semestriels de la COSAC

C'est à la XXX<sup>ème</sup> COSAC qu'a été décidé que le Secrétariat de la COSAC devrait produire des Rapports factuels semestriels, publiés avant chaque conférence plénière. L'objectif de ces Rapports est de donner un aperçu de l'évolution des procédures et des pratiques dans l'Union européenne concernant le contrôle parlementaire.

Tous les Rapports semestriels sont disponibles sur le site web de la COSAC :

<http://www.cosac.eu/documents/bi-annual-reports-of-cosac/>

Les trois chapitres de ce Rapport s'appuient sur les informations fournies par les Parlements nationaux des Etats Membres de l'Union européenne et le Parlement européen. La date limite de réponse au questionnaire pour le 31<sup>e</sup> Rapport était le 19 mars 2019.

La structure de ce Rapport a été adoptée lors de la réunion des Présidents de la COSAC qui s'est tenue à Bucarest, le 21 janvier 2019.

D'une manière générale, le Rapport ne mentionne pas tous les Parlements et Chambres qui ont répondu à une question donnée, mais donne des exemples illustratifs.

Veuillez noter qu'il était possible, dans certains cas, de fournir plusieurs réponses à des questions à choix multiple. Cela explique que, pour certaines questions, le nombre total de réponses est différent du nombre total de questions.

Les réponses complètes transmises par l'ensemble des 41 Parlements/Chambres des 28 Etats Membres et le Parlement européen figurent dans l'Annexe sur le site web de la COSAC.

### Une remarque sur les chiffres

Sur les 28 États Membres de l'Union européenne, 15 ont un Parlement monocaméral et 13 un Parlement bicaméral. Du fait de ce mélange de systèmes monocaméraux et bicaméraux, on compte finalement 41 Chambres parlementaires nationales dans les 28 États Membres de l'Union européenne.

Bien que bicaméraux, les Parlements nationaux d'Autriche, d'Irlande et d'Espagne n'ont chacun envoyé qu'une seule réponse au questionnaire, ce qui explique que le nombre maximum de participants par question est de 39. Le Secrétariat a reçu 39 questionnaires remplis.

# RÉSUMÉ

## CHAPITRE 1 : PERSPECTIVES DES RELATIONS COMMERCIALES INTERNATIONALES DE L'UNION EUROPÉENNE ; L'AVENIR DES RELATIONS ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LE ROYAUME UNI DANS LE CONTEXTE DU BREXIT

Le premier chapitre du 31<sup>e</sup> Rapport semestriel de la COSAC vise à faire le point sur les opinions des Parlements/Chambres en matière de politique commerciale internationale de l'Union européenne et des États Membres, de valeurs à promouvoir et à défendre lors de la négociation de nouveaux accords commerciaux et de la manière de saisir les meilleures opportunités économiques.

La majeure partie des Parlements/Chambres n'avaient pas examiné les résultats du premier anniversaire de l'Accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada (AECG).

Pourtant, beaucoup d'entre eux ont discuté l'impact des partenariats et des accords commerciaux avec au moins l'un des pays suivants : l'Australie, le Chili, l'Israël, le Japon, le Mexique et la Corée du Sud.

Tandis que la majeure partie des Parlements/Chambres n'avaient évalué ni la *Communication relative à une nouvelle alliance Afrique-Europe pour un investissement et des emplois durables : hisser notre partenariat pour l'investissement et l'emploi au niveau supérieur* (COM (2018) 643) ni la *Communication Conjointe Relier l'Europe à l'Asie – Éléments fondamentaux d'une stratégie de l'UE* (JOIN (2018) 31), la plupart des Parlements/Chambres avaient examiné l'Accord de libre-échange avec le Singapour (COM (2018) 194).

Interrogés sur l'opportunité de reprendre les négociations du Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement (TTIP), deux tiers des Parlements/Chambres n'ont exprimé aucune opinion. Un quart des répondants s'est néanmoins prononcé en faveur de la reprise de ces négociations, mais plus de la moitié de ceux-ci a indiqué que cette reprise devrait se produire sous certaines conditions. Les autres ont fourni une réponse négative.

L'AECG a été considéré comme une expérience importante et un modèle commercial européen à suivre par plusieurs Parlements/Chambres.

La grande majorité des répondants s'est déclarée en faveur du libre-échange entre l'UE et le Royaume Uni, dans le cadre d'une future relation en cas de Brexit, et aucun ne s'y est opposé.

## CHAPITRE 2 : L'ESPACE EUROPÉEN DE L'ÉDUCATION COMME FACTEUR DÉTERMINANT POUR REMODÉLER ET RENFORCER LE MARCHÉ UNIQUE

Le deuxième chapitre du 31<sup>e</sup> Rapport semestriel de la COSAC se penche sur la législation et les politiques d'éducation nationales, analysant le rôle futur de l'Espace européen de l'éducation, notamment dans le contexte de l'ère numérique.

Selon les conclusions du Rapport, la majorité des Parlements/Chambres avaient évalué leurs politiques d'éducation nationales par rapport à l'évolution du marché du travail de l'UE à l'aube de l'ère numérique.

En ce qui concerne l'harmonisation des politiques d'éducation nationales, la plupart des Parlements/Chambres ont choisi de ne donner aucun avis à ce sujet, les autres étant divisés entre une réponse positive et une réponse négative.

La grande majorité des répondants n'a pas non plus fourni d'opinion sur la capacité de leurs politiques nationales d'éducation à préparer les gens à l'entrepreneuriat numérique.

Les conclusions du Rapport montrent que les aspects techniques de l'éducation numérique (tels que l'intelligence artificielle et la réalité augmentée / virtuelle) n'ont fait l'objet d'aucune mesure législative récente dans la grande majorité des Parlements/Chambres. De même, les aspects méthodologiques (tels que l'espace d'apprentissage repensé, l'apprentissage personnalisé ou les programmes scolaires) avaient fait l'objet d'actions législatives dans moins de la moitié des Parlements/Chambres.

Seuls quelques Parlements/Chambres ont identifié des obstacles dans leurs législations nationales en matière d'éducation, qui les empêchaient d'être flexibles et de s'adapter à l'évolution rapide de la société numérique ; pour le reste, soit ils n'ont pas identifié de telles obstacles, soit ils se sont abstenus de répondre.

Consultés sur le niveau de responsabilité le plus approprié pour les futures politiques éducatives, la plupart des répondants ont opté pour le niveau national, bénéficiant du soutien de l'UE, et seulement une poignée de répondants ont indiqué que le niveau national était préférable.

Les Parlements/Chambres ont été aussi interrogés s'ils avaient analysé la Communication *Construire une Europe plus forte : le rôle des politiques en faveur de la jeunesse, de l'éducation et de la culture* (COM (2018) 268). Plus de la moitié des répondants ont répondu négativement, tandis qu'un tiers ont donné des réponses positives. Un nombre limité de Parlements/Chambres a déclaré qu'ils le feraient à l'avenir.

Demandés s'ils avaient analysé la Communication *Mobiliser, connecter et autonomiser les jeunes : une nouvelle stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse* (COM (2018) 269), la moitié des répondants ont répondu par la négative. Un peu moins de la moitié ont fourni une réponse positive, tandis qu'un nombre très limité ont déclaré qu'ils le feraient à l'avenir.

Lorsqu'on leur a demandé s'ils avaient identifié des obstacles à la reconnaissance mutuelle des diplômes, la majorité des répondants n'ont pas exprimé d'opinion spécifique ; les autres reste étaient divisés entre réponses positives et négatives.

Il a été également demandé aux Parlements/Chambres s'ils étaient d'avis que l'Espace européen de l'éducation (EEE) contribuerait à une Union plus forte et plus compétitive. Presque la moitié des répondants ont répondu positivement, tandis que l'autre moitié a décidé de ne pas s'exprimer.

Enfin, les Parlements/Chambres ont été priés d'énumérer les trois principaux domaines d'intervention considérés comme nécessitant une attention particulière afin de faire de l'UE le leader mondial en matière d'éducation et de compétences et de transformer le Marché unique en un espace où les entreprises et start-ups les plus innovantes rencontrent la main-d'œuvre la plus qualifiée. Les Parlements/Chambres répondants ont principalement indiqué les domaines suivants : éducation et apprentissage, formation professionnelle, enseignement tout au long de la vie, acquisition de compétences numériques, éducation commune et reconnaissance mutuelle des diplômes, promotion

de l'équité et de la cohésion sociale, compétences linguistiques, ainsi que la mobilité et le développement de la recherche et de l'innovation.

### **CHAPITRE 3 : ÉCONOMIE BASÉE SUR L'INNOVATION, LE PROGRÈS TECHNOLOGIQUE ET L'IMPACT SOCIAL ; LE RÔLE DES PARLEMENTS DANS LE RENFORCEMENT DE LA « NOUVELLE ÉCONOMIE » DE L'UE**

Le troisième chapitre du 31<sup>e</sup> Rapport semestriel de la COSAC se penche sur les risques et les avantages actuels apportés par les nouvelles technologies, tout en étudiant le rôle législatif que jouent les Parlements nationaux dans ce domaine, et analyse l'utilisation des plateformes numériques par ces Parlements lors des contrôles généraux et de subsidiarité.

La plupart des Parlements/Chambres n'ont indiqué aucun comité spécialisé avec des mandats exclusifs sur les nouvelles technologies, même si certains ont évalué le progrès technologique à la lumière de la législation existante et de leur processus législatif. Quelques Parlements/Chambres ont trouvé que la législation de l'UE encourageait effectivement les entreprises innovantes, mais la majorité n'a pourtant pas exprimé d'opinion à ce sujet.

Moins d'un quart des Parlements/Chambres ont été d'avis que la législation de l'UE protégeait les citoyens contre les nouvelles technologies intrusives, mais la plupart d'entre eux n'ont exprimé aucune opinion là-dessus.

L'impact du progrès technologique sur les emplois a été évalué par environ la moitié des Parlements/Chambres répondants.

Seulement un nombre très limité de Parlements/Chambres ont considéré que les consultations publiques répondaient aux besoins réglementaires du progrès technologique, tandis qu'un nombre encore plus restreint ont considéré qu'elles n'y répondaient pas ; la grande majorité a choisi de ne s'exprimer à ce sujet.

La grande majorité des Parlements/Chambres ont considéré que le principe de subsidiarité était à prendre en considération dans la réglementation des nouvelles technologies, des nouveaux modèles économiques et du progrès technologique. Ils étaient en effet d'avis que le principe de subsidiarité, en tant que principe fondamental de l'UE, concernait toute la législation européenne et devait s'appliquer à tous les domaines qui ne tiennent pas de la compétence exclusive de l'UE.

Près de la moitié des répondants ont également été d'avis que le partage des compétences était l'approche appropriée à adopter pour réglementer le progrès technologique. Certains Parlements/Chambres ont néanmoins fait observer que cette question était suffisamment bien étalée dans les Traités.

Interrogés sur les domaines d'action devant éventuellement être traités uniquement au niveau de l'UE ou uniquement au niveau national, la tendance générale dégagée par le Rapport était conforme au principe de subsidiarité, à savoir que, par rapport aux mesures prises uniquement par les États Membres, l'action de l'UE devait toujours être justifiée par la valeur ajoutée apportée au cas par cas. Tous les Parlements/Chambres n'ont pas fourni d'opinion formelle à ce sujet, mais certains répondants ont fait référence à des exemples de domaines qui devraient rester principalement de la compétence nationale, telle que l'éducation, ou qui devraient relever de la compétence exclusive de l'UE, telle que la mise en œuvre des règles de concurrence.

Il ressort du rapport que la plupart des Parlements/Chambres ont utilisé les plateformes numériques pour communiquer des problèmes importants liés à l'UE. En ce sens, presque tous les répondants ont déclaré qu'ils utilisaient IPEX pour échanger des informations sur le contrôle de subsidiarité.

Les Parlements/Chambres ont identifié les différentes étapes au cours desquelles ils publient leurs analyses sur les propositions européennes soumises au contrôle, mais la plupart ne le font qu'une fois que la décision finale ait été prise. La majorité des Parlements/Chambres ont aussi souligné que la phase la plus précoce pour publier de telles analyses était le début du processus de contrôle de subsidiarité.

La moitié des Parlements/Chambres répondants ont déclaré qu'ils avaient, en effet, contacté les correspondants IPEX d'autres Parlements nationaux afin d'obtenir des informations sur le statut du contrôle des projets de propositions européennes.

La majorité des Parlements/Chambres ont également utilisé IPEX pour mettre en ligne des informations relatives à un contrôle général et, une fois de plus, la plupart le font une fois le dossier clôturé.

La majorité des répondants ont considéré que les symboles utilisés par IPEX pour indiquer le statut du contrôle étaient clairs et utiles. La plupart ont également considéré utile de connaître les projets d'opinion issus des commissions spécialisées, sur les pages dédiées au contrôle national d'un dossier particulier.

# CHAPITRE 1

## PERSPECTIVES DES RELATIONS COMMERCIALES INTERNATIONALES DE L'UNION EUROPÉENNE ; L'AVENIR DES RELATIONS ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LE ROYAUME UNI DANS LE CONTEXTE DU BREXIT

---

LE PREMIER CHAPITRE DU 31<sup>E</sup> RAPPORT SEMESTRIEL se propose de collecter les points de vue des Parlements/Chambres sur la politique européenne de commerce international, sur les valeurs à promouvoir et à défendre lors des négociations de nouveaux accords commerciaux, ainsi que sur les meilleures façons de saisir des nouvelles opportunités économiques.

La section A se concentre sur les contributions des Parlements/Chambres à la politique commerciale courante de l'Union Européenne et détaille principalement les opinions parlementaires sur (i) les relations commerciales de l'UE avec certains de ses principaux partenaires, (ii) la protection du Marché Unique et (iii) les valeurs que l'UE est appelée à promouvoir et à défendre lors des négociations de nouveaux accords commerciaux.

La section B explore les points de vue des Parlements/Chambres sur la forme et le fond des relations commerciales futures avec les États-Unis d'Amérique (USA) et le Royaume Uni (UK).

### Section A

#### Contributions des Parlements à la politique commerciale de l'Union européenne

##### i. Relations commerciales de l'UE avec les principaux partenaires internationaux, autres que les États-Unis d'Amérique et le Royaume Uni

Sept sur 38 répondants ont examiné les résultats du premier anniversaire de l'entrée en vigueur de l'Accord économique et commercial global entre l'UE et le Canada (AECG), en termes de balance commerciale, de règlement des différends et de la protection des consommateurs, tandis que 31 ne l'ont pas fait.

Le *Senato della Repubblica* italien a reconnu avoir organisé des audiences approfondies, selon lesquelles l'AECG aurait eu des effets positifs pour l'Italie, notamment en ce qui concerne les exportations vers le Canada. Des conclusions similaires sont venues de la *Chambre des représentants* belge, qui avait noté une augmentation globale importante des exportations belges au cours du quatrième trimestre de 2017. Des audiences ont également été organisées par la *Tweede Kamer* néerlandaise et par l'*Assembleia da República* portugaise.

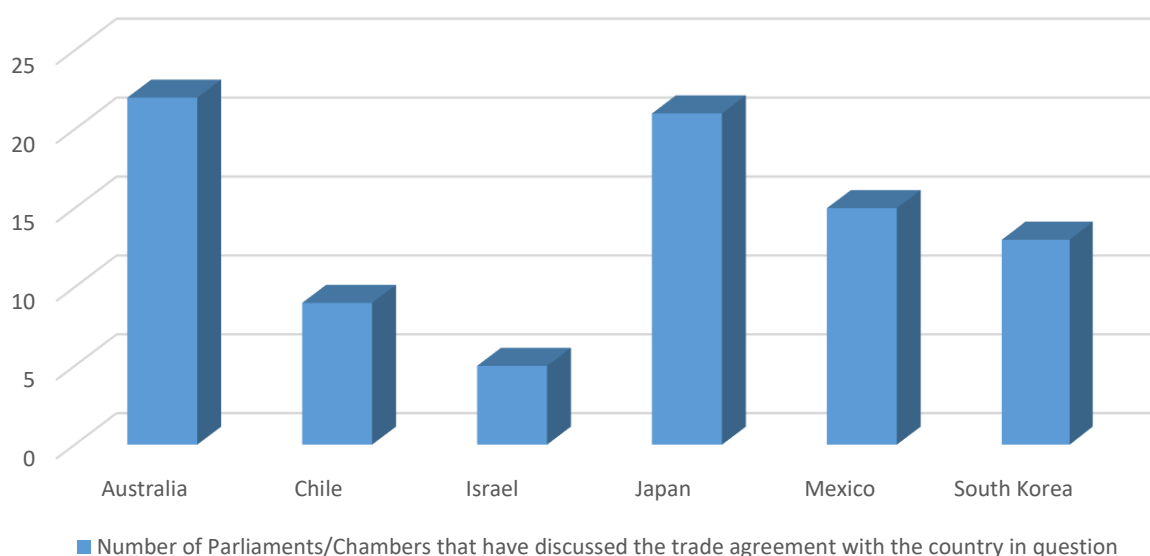
Le *Sénat* français avait tiré des enseignements spécifiques après la première année d'application de cet accord, notamment en ce qui concerne les secteurs fragiles et l'accès des parties prenantes aux marchés publics. Le Parlement européen dit avoir surveillé régulièrement l'AECG, notamment sur les aspects liés aux investissements ou à sa mise en œuvre.

Bien qu'ils n'aient pas encore examiné ses effets, certains Parlements/Chambres ont partagé leur intention de le faire à l'avenir, alors que d'autres avaient déjà procédé à des analyses spécifiques

avant même que l'AECG soit entré en vigueur. Le *Seimas* lituanien a indiqué qu'il était disposé à examiner certaines questions de politique commerciale de l'UE, notamment les résultats du premier anniversaire de l'AECG, d'ici juin 2019. Le *Senat* roumain a déclaré qu'il s'apprêtait à le ratifier, les *Nationalrat* et le *Bundesrat* autrichiens ont déclaré qu'ils avaient organisé des débats lors de la ratification de cet accord, tandis que les *Houses of the Oireachtas* irlandaises ont indiqué que l'AECG restait ouvert à l'examen, même si aucune discussion sur son premier anniversaire n'avait encore eu lieu. En ce qui concerne la *Kamra tad-Deputati* maltaise, les discussions liées à l'AECG ont été organisée dans le cadre de la commission des affaires étrangères et européennes, avant sa ratification.

Demandés s'ils avaient analysé au moins l'un des accords commerciaux avec l'Australie, le Chili, l'Israël, le Japon, le Mexique ou la Corée du Sud, cinq des 38 Parlements/Chambres ayant répondu ont déclaré les avoir tous analysés (le *Narodno sabranie* bulgare, le *Bundestag* allemand, l'*Országgyűlés* hongrois, la *Saeima* letton et la *Chambre des Députés* luxembourgeoise). Vingt-quatre ont mentionné n'en avoir discuté que quelques-uns, tandis que neuf répondants n'en ont examiné aucun. Parmi ceux qui ont déclaré n'avoir examiné aucun de ces accords, la *Kamra tad-Deputati* maltaise a souligné que de tels examens auraient lieu dès que le Gouvernement présenterait ses positions.

### Accords commerciaux internationaux



Vingt-deux Parlements/Chambres affirment avoir débattu l'accord commercial UE-Australie. Parmi ceux-ci, le *Hrvatski sabor* croate, l'*Eduskunta* finlandais, l'*Országgyűlés* hongrois, les *Državni svet* et *Državni zbor* slovènes l'ont analysé aussi bien en commissions, qu'au niveau de leurs assemblées plénières.

Les *Nationalrat* et *Bundesrat* autrichiens, la *Chambre des représentants* belge, le *Narodno sabranie* bulgare, le *Folketing* danois, la *Eerste Kamer* néerlandaise, le *Riigikogu* estonien, le *Bundestag* allemand, les *Houses of the Oireachtas* irlandaises, le *Senato della Repubblica* italien, la *Chambre des Députés* luxembourgeoise, le *Senat* roumain et le Parlement européen en ont discuté uniquement au niveau des commissions. Le *Vouli ton Ellinon* grec a discuté ce sujet au niveau de ses commissions, lors une réunion présidée par le Président du Parlement en personne.

Des consultations bilatérales avec l'Australie ont été engagées par le *Državni zbor* slovène et la *Národná rada* slovaque, ce dernier ayant organisé une table ronde entre l'ambassadeur d'Australie en République Slovaque et les présidents de ses commissions des affaires économiques, étrangères et européennes. Le *Sénat* français a analysé cet accord également.

Vingt-et-un Parlements/Chambres affirment avoir analysé le partenariat UE-Japon. Parmi ceux-ci, l'*Országgyűlés* hongrois et le Parlement européen l'ont examiné aussi bien en commissions, qu'au niveau de leurs assemblées plénières.

Les *Nationalrat* et le *Bundesrat* autrichiens, la *Chambre des représentants* belge, le *Narodno sabranie* bulgare, le *Folketing* danois, l'*Eerste Kamer* et la *Tweede Kamer* néerlandaises, le *Riigikogu* estonien, l'*Eduskunta* finlandais, le *Bundestag* allemand, le *Vouli Ton Ellinon* grec, les *Houses of the Oireachtas* irlandaises, le *Senato della Repubblica* italien, la *Chambre des Députés* luxembourgeoise, l'*Assembleia da República* portugaise, les *Cortes Generales* espagnoles et la *House of Commons* britannique en ont discuté uniquement au niveau des commissions. En outre, les commissions compétentes du *Vouli ton Ellinon* grec et de la *Národná rada* slovaque ont appelé à ce que ce partenariat entre en vigueur rapidement, tandis que le Parlement européen suivait l'ensemble du processus de négociation, notamment au niveau de sa commission INTA. Le Parlement européen a également déclaré qu'il avait régulièrement discuté de l'impact potentiel de ce partenariat.

Neuf Parlements/Chambres ont déclaré avoir examiné de près l'accord commercial UE-Chili, l'*Országgyűlés* hongrois l'ayant analysé aussi bien en commissions, qu'au niveau de son assemblée plénière.

Le *Narodno sabranie* bulgare, le *Folketing* danois, le *Riigikogu* estonien, l'*Eduskunta* finlandais, le *Bundestag* allemand, le *Senato della Repubblica* italien et la *Chambre des Députés* luxembourgeoise ont organisé des débats sur cet accord commercial uniquement au niveau des commissions.

Quinze Parlements/Chambres ont mentionné avoir analysé l'accord commercial UE-Mexique, l'*Országgyűlés* hongrois étant le seul l'ayant analysé aussi bien en commissions, qu'au niveau de son assemblée plénière.

Les *Nationalrat* et *Bundesrat* autrichiens, le *Narodno sabranie* bulgare, la *Poslanecká sněmovna* tchèque, le *Folketing* danois, l'*Eerste Kamer* néerlandaise, la *Tweede Kamer* néerlandaise, le *Riigikogu* estonien, le *Bundestag* allemand, le *Vouli ton Ellinon* grec, le *Senato della Repubblica* italien, la *Chambre des Députés* luxembourgeoise et le Parlement européen en ont discuté uniquement au niveau de leurs commissions.

Treize Parlements/Chambres ont déclaré avoir discuté de l'accord commercial UE-Corée du Sud, l'*Országgyűlés* hongrois et le Parlement européen l'ayant analysé aussi bien en commissions, qu'au niveau de leurs assemblées plénières. En plus, la *Camera Deputaților* roumaine l'a discuté au niveau de commission, mais elle prévoyait également de le mettre à l'ordre du jour de sa plénière.

La *Chambre des représentants* belge, le *Narodno sabranie* bulgare, le *Folketing* danois, la *Tweede Kamer* néerlandaise, le *Sénat* français, le *Bundestag* allemand, le *Senato della Repubblica* italien, la *Chambre des Députés* luxembourgeoise, le *Sejm* polonais et le Parlement européen ont discuté cet accord commercial uniquement au niveau des commissions. Ce dernier a indiqué que de tels débats étaient organisés dans le cadre d'un rapport sur la mise en œuvre de cet accord.

En ce qui concerne les relations commerciales entre l'UE et l'Israël, seuls le *Narodno sabranie* bulgare, le *Bundestag* allemand, l'*Országgyűlés* hongrois, le *Saeima* letton et la *Chambre des Députés* luxembourgeoise en ont discuté. L'*Országgyűlés* hongrois a organisé de telles discussions tant au niveau des commissions, que de son assemblée plénière.

En note générale, le *Saeima* letton a déclaré avoir discuté de tous ces accords soit au niveau des commissions et de son assemblée plénière, soit au cours de réunions bilatérales, tandis que le *Seimas* lituanien a déclaré n'avoir organisé que de discussions générales, au niveau de ses commissions, sur toutes les négociations commerciales en cours de l'UE. La *House of Lords* britannique a déclaré que ses commissions compétentes ont généralement analysé tous les accords commerciaux signés par l'UE et la *Kamra tad-Deputati* maltaise a déclaré avoir tenu des débats au sein de sa commission des Affaires Étrangères et Européennes avant toute ratification d'un accord commercial.

Les Parlements/Chambres répondants se sont montrés intéressés non seulement des accords commerciaux susmentionnés, mais aussi du développement des relations avec d'autres pays ou régions du monde. À cet égard, le *Sénat* français a indiqué avoir présenté plusieurs propositions de résolutions européennes concernant le Mercosur et avoir mené une analyse approfondie d'un accord commercial avec la Nouvelle-Zélande. Le *Vouli ton Ellinon* grec a déclaré que ses commissions avaient porté une attention particulière au Singapour, au Vietnam et au Mercosur, tandis que le *Senato della Repubblica* italien a organisé des auditions sur les relations commerciales avec la Nouvelle-Zélande, le Singapour, le Vietnam et le Mercosur. Le Parlement européen a aussi organisé des débats sur les relations commerciales de l'UE avec la Nouvelle-Zélande.

Étant demandés s'ils avaient analysé la *Communication relative à une nouvelle alliance Afrique – Europe pour un investissement et des emplois durables : hisser notre partenariat pour l'investissement et l'emploi au niveau supérieur* (COM (2018) 643),<sup>1</sup> 13 sur 38 Parlements/Chambres ont répondu affirmatif. La grande majorité (24 répondants) n'avait pas examiné cette Communication et un répondant a déclaré avoir l'intention de le faire à l'avenir. Parmi ceux qui ont répondu, le Parlement européen a précisé que l'examen avait été effectué par sa commission DEVE, notamment par des échanges de points de vue.

Interrogés s'ils avaient analysé la *Communication Conjointe Relier l'Europe à l'Asie – Éléments fondamentaux d'une stratégie de l'UE* (JOIN (2018) 31),<sup>2</sup> seulement neuf des 38 Parlements/Chambres répondants ont affirmé l'avoir en effet examiné. La grande majorité (26 répondants) ne l'ont pas fait et trois Parlements/Chambres ont témoigné de leur intention de le faire à l'avenir.

Dix-neuf des 39 Parlements/Chambres ont analysé l'accord de libre-échange avec le Singapour (COM (2018) 194),<sup>3</sup> alors que 15 ne l'ont pas fait du tout. Cinq ont néanmoins signalé leur intention de le faire dans l'avenir. Parmi les répondants, le Parlement européen a mentionné que sa commission

<sup>1</sup> [Communication de la Commission au Parlement Européen, au Conseil européen et au Conseil Communication relative à une nouvelle alliance Afrique-Europe pour un investissement et des emplois durables: hisser notre partenariat pour l'investissement et l'emploi au niveau supérieur \(COM \(2018\) 643\)](#)

<sup>2</sup> [Communication conjointe au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen, au Comité des Régions et à la Banque européenne d'investissement Relier l'Europe à l'Asie – Éléments fondamentaux d'une stratégie de l'UE \(JOIN \(2018\) 31\)](#)

<sup>3</sup> [Proposition de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord de protection des investissements entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Singapour, d'autre part \(COM \(2018\) 194\)](#)

INTA avait organisé des échanges d'opinions et présenté son aval dans une résolution spéciale, tandis que les *Houses of the Oireachtas* irlandaises ont indiqué que cet accord était à l'étude.

## ii. Protection du Marché Unique

La grande majorité des Parlements/Chambres (33 sur 39) n'ont pas évalué la mise en œuvre du Règlement UE 2018/825,<sup>4</sup> modifiant les règles de protection contre les importations faisant l'objet d'un dumping en provenance de pays tiers et de protection contre les importations subventionnées en provenance de pays tiers. Seuls cinq répondants ont déclaré avoir évalué la mise en œuvre de ce Règlement ; le dernier ayant fourni une réponse a indiqué son intention de le faire à l'avenir.

Priés de donner plus de détails à ce sujet, le *Sénat* français a indiqué avoir proposé des consultations et des résolutions européennes pour moderniser les instruments de défense commerciale de l'UE, tandis que la *Tweede Kamer* néerlandaise s'est concentrée sur les conséquences de ce Règlement sur les petites et moyennes entreprises (PME) et sur le secteur de l'acier. Le Parlement européen a mentionné que sa commission INTA a régulièrement organisé des échanges d'opinions sur les instruments de défense commerciale. A ce sujet, le Parlement européen a par ailleurs reconnu que la Commission européenne avait fourni non seulement le rapport annuel de mise en œuvre de ce Règlement, mais également chaque acte d'exécution spécifique relatif aux mesures antidumping et antisubventions. En plus, le Parlement européen a indiqué qu'un rapport serait adopté une fois que les règles seront pleinement appliquées. De même, la *Kamra tad-Deputati* maltaise a noté que, en l'absence de rapports spécifiques de la Commission européenne, elle n'avait pas été en mesure d'évaluer la mise en œuvre de ce Règlement.

La *House of Commons* britannique a également examiné ce Règlement au niveau de ses commissions, mais seulement lorsqu'il était encore au stade de projet et non depuis son entrée en vigueur.

## iii. Valeurs à défendre et à promouvoir lors des négociations de nouveaux accords commerciaux

Les Parlements/Chambres ont également été interrogés sur les valeurs et principes spécifiques que la Commission européenne devrait défendre et promouvoir lors de la recherche de nouveaux partenaires commerciaux pour l'UE et lors de la négociation d'accords commerciaux avec eux.

Sur les 38 répondants, 27 ont déclaré que la Commission européenne devrait défendre et promouvoir les droits de l'homme, 26 d'entre eux ont plaidé pour la promotion des normes sociales, 27 pour l'environnement, tandis que 26 Parlements/Chambres ont fait référence à d'autres valeurs, qui différaient d'un répondant à un autre, voire même d'un parti politique à un autre. Le *Sénat* français a indiqué que la protection des données était une valeur importante à protéger et à promouvoir. La démocratie, l'Etat de droit et la capacité des États à légiférer ont également été mis en évidence (*Sénat* belge, *Bundesrat* allemand, *Državni zbor* slovène et le Parlement européen), ainsi que l'égalité et la dignité humaine (le Parlement européen), la diversité (*Vouli ton Ellinon* grec), la durabilité (*Bundesrat* allemand, le *Sejm* polonais et le Parlement européen), le multilatéralisme et l'approche

<sup>4</sup> [Règlement \(UE\) 2018/825 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 modifiant le règlement \(UE\) 2016/1036 relatif à la défense contre les importations qui font l'objet d'un dumping de la part de pays non membres de l'Union européenne et le règlement \(UE\) 2016/1037 relatif à la défense contre les importations qui font l'objet de subventions de la part de pays non membres de l'Union européenne](#)

horizontale, en particulier dans le contexte de l'Amérique latine (le Parlement européen), et la sécurité (*Seimas* lituanien).

Les Parlements/Chambres ont fait également référence à la santé et à la sécurité alimentaire (*Vouli ton Antiprosopon* chypriote, *Senato della Repubblica* italien et le *Riksdag* suédois), au bien-être des animaux (*Riksdag* suédois) ou aux indications géographiques et aux spécialités traditionnelles (*Senato della Repubblica* italien).

D'un point de vue économique, certains répondants ont indiqué que l'UE devrait accorder une attention particulière à l'innovation (*Assembleia da República* portugaise), à la protection des PME et à la compétitivité de l'économie européenne (*Chambre des représentants* belge et *Sejm* polonais), ou bien à l'ouverture mutuelle des marchés et du commerce équitable (*Sejm* polonais et *Riksdag* suédois). En outre, certaines Parlements/Chambres ont fait observer que les divers accords de règlement des différends devaient être pleinement conformes à l'Etat de droit (*Sénat* belge et *Bundesrat* allemand).

Plus généralement, l'*Eduskunta* finlandais a déclaré que l'article 6 du Traité sur l'Union européenne devrait s'appliquer à toutes les politiques de l'UE et le *Bundestag* allemand a plaidé pour la mise en place de conditions égales pour tous. Les *Nationalrat* et *Bundesrat* autrichiens ont indiqué que les nouveaux accords commerciaux devraient correspondre à toutes les normes européennes et que la priorisation de ces normes pourrait s'avérer difficile à mettre en œuvre, surtout lorsque les circonstances concrètes restent méconnues. De même, le Parlement européen a réaffirmé qu'il ne pouvait y avoir de choix sélectif des valeurs et que le choix des partenaires commerciaux devrait d'abord tenir compte des intérêts européens. En outre, Le Parlement européen a souligné que les accords de nouvelle génération incluaient de nombreuses clauses de protection des valeurs, qui devaient donc être intégralement et complètement appliquées. Par ailleurs, le *Riksdag* suédois a déclaré son soutien au libre-échange, car il conduit généralement à accroître le bien-être de tous les pays, des plus pauvres aux plus développés, tandis que la *Camera Deputaților* roumaine a déclaré que les États Membres devraient revoir et respecter la nature de tous les accords commerciaux.

À titre de remarques générales et finales, le *Sénat* belge a précisé que, en Belgique, la plupart des accords commerciaux internationaux relevait de la compétence des Parlements régionaux.

## Section B

### **Relations commerciales futures avec les États Unis d'Amérique et le Royaume-Uni**

Interrogés sur leur soutien à la reprise des négociations du Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP), deux tiers des répondants (25 sur 39) n'ont pas exprimé d'opinions. Un quart des répondants (9 sur 39) ont soutenu l'idée de reprendre les négociations TTIP, même si plus de la moitié de ceux-ci ont indiqué que cela devrait se faire sous des conditions précises, et le reste (5 sur 39 répondants) ont fourni des réponses négatives.

Le Parlement européen a déclaré que les négociations du TTIP avaient clairement montré qu'à ce stade les conditions politiques et économiques nécessaires à la conclusion d'un accord commercial global entre l'UE et les États-Unis d'Amérique (USA) n'étaient pas réunies, en raison notamment de la complexité et des approches différentes des échanges et des règles différentes appliquées par les deux partenaires.

Partant du principe que les négociations se dérouleraient de bonne foi, la *Národná rada* slovaque estimait que les deux parties devraient agir sur un pied d'égalité et que les priorités stratégiques, les intérêts et les normes de l'UE, ainsi que la souveraineté de ses États Membres, devraient être pleinement respectés.

Sans exprimer une opinion officielle à ce sujet, le *Vouli ton Ellinon* grec a toutefois noté que sa commission spéciale sur le contenu et les procédures avait exprimé des préoccupations concernant les défis que le TTIP pourrait poser à la structure institutionnelle de l'UE en raison de normes moins strictes appliquées dans des différents domaines (protection de l'environnement, sécurité alimentaire, protection des consommateurs, droits sociaux et des travailleurs) aux USA.

En l'absence d'un accord global formel, la *Camera Deputaților* roumaine était d'avis que les relations commerciales transatlantiques ne devaient pas être découragées, tandis que le *Senat* roumain demandait des mesures pour protéger l'industrie européenne.

Le *Senat* tchèque, le *Riigikogu* estonien et l'*Eduskunta* finlandais ont largement soutenu les négociations du TTIP.

Lorsqu'on leur a demandé sur quels domaines spécifiques l'UE devrait se concentrer en cas de reprise des négociations du TTIP, les avis ont convergé dans une certaine mesure et les points suivants ont été mentionnés :

- l'importance de préserver les normes sociales et environnementales de l'UE, ainsi que les normes européennes en vigueur dans les domaines de la qualité des aliments, de la protection de la santé, de l'environnement, du travail et des consommateurs (*Sénat* belge, *Senát* tchèque, *Vouli ton Ellinon* grec, *Senat* roumain, *Národná rada* slovaque) ;
- l'exclusion des services publics de la sphère d'application de l'accord (*Senát* tchèque) ;
- l'évaluation de la conformité et l'élimination des taxes douaniers pour les produits industriels (*Riigikogu* estonien) ;
- l'accès au marché et, en particulier, les règles en matière de marchés publics (*Eduskunta* finlandais, *Assembleia da República* portugaise) ;
- la protection des indications géographiques et la sécurité alimentaire (*Vouli ton Ellinon* grec) ;
- l'énergie, la réduction des tarifs et la réglementation corporative (*Assembleia da República* portugaise) ;
- la production de biens et services, la finance et l'industrie (*Senat* roumain) ;
- les salaires, les dépenses publiques, la souveraineté économique et politique (*Národná rada* slovaque).

L'accord économique et commercial global entre l'UE et le Canada (AECG) a été considéré comme un modèle et une expérience commerciale européenne à suivre par plusieurs Parlements/Chambres, y compris les *Nationalrat* et *Bundesrat* autrichiens, la *Saeima* lettone, l'*Assembleia da República* portugaise, la *Camera Deputaților* roumaine et la *Národná rada* slovaque. L'*Eduskunta* finlandais a souligné que, même si l'AECG était innovant, cela ne devrait pas préjuger de ce qui pourrait être réalisable lors de futures négociations avec les USA.

Une grande majorité de répondants étaient favorables au libre-échange entre l'UE et le Royaume-Uni (UK) dans le cadre d'une relation future, en cas de Brexit : 27 sur 37 répondants se sont déclarés en faveur d'un tel libre-échange (16 ont répondu affirmatif et 11 autres ont soumis leurs réponses positives au respect de certaines conditions), tandis que 10 Parlements/Chambres n'ont pas exprimé d'opinions. Aucun des répondants n'a été manifestement contre.

Les conditions spécifiées par les Parlements/Chambres ont varié :

- le *Sénat* belge a mis l'accent sur l'établissement de règles strictes selon le modèle UE-Norvège ;
- le *Narodno sabranie* bulgare a insisté à rapprocher le commerce et la sécurité, afin de répondre aux impératifs stratégiques et économiques britanniques et européens, de garantir l'intégrité du Marché Unique et d'assurer le respect mutuel total des droits des citoyens ;
- le Parlement européen a déclaré qu'un tel accord devrait contenir les règles inhérentes aux accords commerciaux, telles que l'égalité de traitement, le commerce et le développement durables, les règles en matière de travail et d'environnement, etc. ;
- l'*Eduskunta* finlandais a souligné le maintien de l'unité de l'UE27, de l'intégrité du marché intérieur et de l'union douanière ;
- le *Bundestag* allemand a évoqué la nécessité de garantir des conditions de concurrence égales et équitables (aides d'État, concurrence, fiscalité, emploi, normes environnementales et climatiques, sécurité sociale) ;
- selon le *Sejm* polonais, la solution idéale serait de préserver le *status quo*, c'est-à-dire le cadre actuel régissant les échanges économiques au sein du Marché Unique et de l'union douanière ;
- l'*Assembleia da República* portugaise a souligné l'importance de garantir des conditions de concurrence égale (pour éviter le dumping social et fiscal), une réglementation corporative, absence de taxes ou des taxes moins élevés, ainsi que l'accès aux marchés publics ;
- la *Národná rada* slovaque a souligné le respect de la souveraineté des États Membres de l'UE, ainsi que de leurs priorités stratégiques, de leurs intérêts et de leurs normes.

De manière générale, en ce qui concerne ce chapitre, le *Sénat* belge a fait remarquer qu'en Belgique, les régions étaient responsables du commerce international.

## CHAPITRE 2

# L'ESPACE EUROPÉEN DE L'ÉDUCATION, COMME FACTEUR DÉTERMINANT POUR REMODELER ET RENFORCER LE MARCHÉ UNIQUE

---

LE DEUXIÈME CHAPITRE DU 31<sup>E</sup> RAPPORT SEMESTRIEL analyse la législation applicable et les politiques nationales d'éducation, ainsi que l'Espace européen de l'éducation.

La section A explore l'éducation européenne dans le contexte de l'âge numérique.

La section B se concentre sur l'avenir de l'éducation en relation avec l'Espace européen de l'éducation.

### Section A

#### **Repenser l'éducation européenne à l'âge numérique**

Lorsqu'on leur a demandé si leurs Parlements/Chambres avaient évalué leurs politiques nationales par rapport à l'évolution du marché du travail européen à l'âge numérique, la majorité des répondants ont répondu positivement, la plupart l'ayant évaluée lors de débats (14 sur 38) ; moins nombreux étaient ceux qui l'avaient fait dans des rapports (7 sur 38) et dans des résolutions (4 sur 38). Néanmoins, une partie des répondants (16 sur 38) affirme ne l'avoir pas évalué du tout.

S'agissant d'exprimer leurs points de vue sur la poursuite de l'harmonisation des politiques nationales d'éducation, les répondants ont été divisés. Neuf Parlements/Chambres ont estimé que les politiques nationales d'éducation devaient encore être harmonisées au niveau européen afin d'obtenir un niveau comparable des compétences numériques dans l'ensemble de l'UE, tandis que neuf autres ont donné des avis contraires. La grande majorité des Parlements/Chambres (20 sur 38) n'avaient cependant pas d'opinion à exprimer sur ce sujet et, dans un cas singulier, il n'y a pas eu de réponse.

De même, la grande majorité des répondants (21 sur 37) n'ont pas exprimé d'opinion sur la question si leurs politiques nationales d'éducation préparaient les gens à l'entrepreneuriat numérique. Treize ont considéré que leurs politiques nationales d'éducation préparaient, en effet, les gens à l'entrepreneuriat numérique, tandis que trois répondants ont donné des réponses négatives. Deux Parlements/Chambres n'ont pas répondu à cette question.

S'agissant de savoir si des aspects techniques de l'éducation numérique (tels que l'intelligence artificielle, la réalité augmentée / virtuelle) ont été soumis à une action législative récente dans leurs Parlements/Chambres, la grande majorité des répondants ont répondu négativement (27 sur 37) et seulement 10 Parlements/Chambres ont rapporté des actions législatives à cet égard.

Encore une fois, la majorité des répondants (20 sur 38) ont dit non à la question de savoir si les aspects méthodologiques (tels que l'espace d'apprentissage redessiné, l'apprentissage personnalisé, les programmes scolaires) avaient fait l'objet d'une action législative dans leurs Parlements/Chambres. Onze ont répondu positivement, alors qu'un petit nombre de répondants (7 sur 37) ont signalé que d'autres actions avaient été entreprises.

Parmi ceux-ci, l'*Eduskunta* finlandais a indiqué qu'il existait des dispositions législatives relatives à l'apprentissage personnalisé dans l'enseignement primaire et secondaire supérieur et qu'un décret ministériel prévoyait un apprentissage personnalisé dans la formation professionnelle, ajoutant que les programmes scolaires faisaient l'objet de décrets ministériels, soumis au contrôle du Parlement, et non de la législation. Au *Senat* polonais, la commission de la science, de l'éducation et du sport a débattu de tels sujets lors de ses séances consacrées à la législation nationale, tandis que la commission de l'éducation et de la science du *Seimas* lituanien les a examinés activement, même s'ils relevaient de la compétence du Ministère de l'Éducation, de la Science et du Sport et des municipalités. De même, le *Bundestag* allemand a indiqué que certaines mesures, telles que la numérisation des écoles, devraient être discutées avec les États Fédéraux, tandis que la *Kamra tad-Deputati* maltaise a souligné que, même si son contenu n'était soumis à aucune mesure législative, le programme national scolaire était obligatoire, conformément à la Loi sur l'Éducation. Le *Sénat* belge a indiqué que cette question faisait partie d'un rapport d'information en cours sur l'intelligence artificielle et la *Tweede Kamer* néerlandaise a indiqué qu'elle attendait une proposition concernant le programme scolaire et la numérisation. La commission des affaires culturelles de l'*Assemblée nationale* française avait déjà publié un rapport en octobre 2018 sur les écoles dans la société numérique.

A la question de savoir s'il existait des obstacles dans leurs législations nationales en matière d'éducation, qui les empêchaient d'être flexibles et de s'adapter à l'évolution rapide de la société numérique, la majorité des Parlements/Chambres qui ont répondu (21 sur 38) n'ont exprimé aucune opinion et un bon nombre d'entre eux ont répondu négativement (12 sur 38). Seulement cinq Parlements/Chambres ont identifié des obstacles à ce sujet, notamment le *Senato della Repubblica* italien qui a spécifiquement indiqué des limitations dans les ressources financières et la lenteur du processus décisionnel administratif et législatif. L'*Eduskunta* finlandaise a déclaré qu'un rapport sur ces obstacles était en cours au niveau de sa commission de l'éducation et de la culture. Le *Seimas* lituanien a identifié trois obstacles principaux à une réponse rapide et flexible à l'évolution de la société numérique : la longue période de délibérations sur une nouvelle législation avec toutes les parties prenantes, la longue adoption d'une nouvelle législation aux niveaux parlementaire, gouvernemental et ministériel, ainsi que le faible niveau de financement. L'*Assembleia da República* portugaise a indiqué que la Loi sur l'Éducation était conçue de manière à garantir l'application maximale des systèmes informatiques par tout enseignant, tandis que le Parlement européen avait toujours soutenu l'idée de moderniser les systèmes européens d'Éducation et de Formation à l'Éducation Vocationnelle (VET), ajoutant que cette modernisation présentait à la fois des opportunités et des menaces pour la société de demain, car les citoyens avaient besoin de compétences et d'un accès spécifique pour pouvoir faire partie de la société et travailler de manière active et significative.

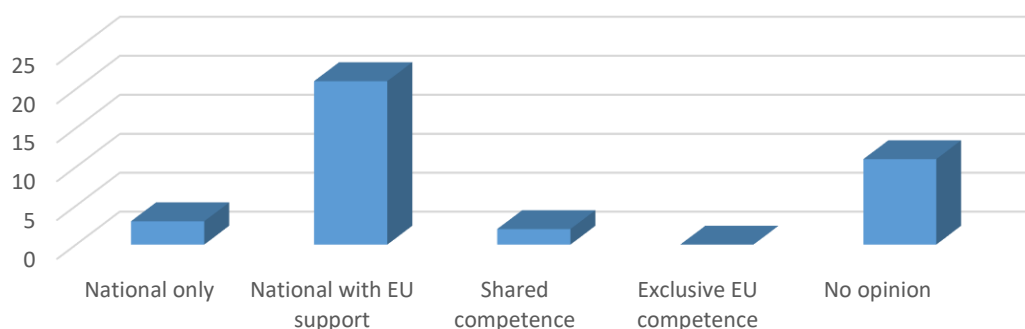
## Section B

### L'Espace européen de l'éducation et les politiques futures de l'éducation

Interrogés sur la position de leur Parlement/Chambre sur le niveau de responsabilité le plus approprié pour les futures politiques éducatives, la majorité des répondants (21 sur 37) ont indiqué que le niveau national, bénéficiant du soutien de l'UE, était le plus approprié. L'*Eduskunta* finlandais, le *Bundesrat* allemand et le *Bundestag* allemand ont indiqué que le niveau de responsabilité national exclusif était le plus approprié, tandis que le *Senato della Repubblica* italien et la *Camera Deputaților* roumaine

ont opté pour un partage des compétences dans ce domaine. Les autres 11 Parlements/Chambres n'ont pas exprimé d'opinion à cet égard.

Quelle est la position de votre Parlement/Chambre sur le niveau de responsabilité le plus approprié pour les futures politiques éducatives?



Le *Bundesrat* allemand a ajouté que la constitution allemande prévoyait une compétence nationale exclusive en la matière. Le *Vouli ton Antiprosopon* chypriote a souligné l'importance de l'éducation et le fait que l'appui de l'UE à cet égard avait été souligné lors de différentes réunions de sa commission de l'éducation et de la culture. La *Chambre des représentants* belge a déclaré qu'en Belgique l'éducation tenait de la responsabilité des entités fédérées. Le *Sejm* polonais a souligné que la Pologne était ouverte aux formes de coopération qui ont fait leur preuve, à condition qu'elles ne conduisent pas à l'unification des programmes scolaires et que l'autonomie soit préservée conformément aux principes de subsidiarité et de proportionnalité. Il a également souligné que la répartition des compétences entre l'UE et les États Membres devrait être respectée. L'*Országgyűlés* hongrois a souligné que, selon les Traités, les États Membres avaient une compétence première dans le domaine de l'éducation et que l'Union était habilitée à soutenir, coordonner ou compléter l'action de ses États Membres.

Demandés si leurs Parlements/Chambres avaient examiné la Communication *Construire une Europe plus forte : le rôle des politiques de la jeunesse, de l'éducation et de la culture* (COM (2018) 268)<sup>5</sup>, plus de la moitié des répondants (22 sur 38) ont répondu négativement, tandis que 12 ont répondu affirmativement. Le *Sénat* français, le *Bundestag* allemand, le *Vouli ton Ellinon* grec et la *Kamra tad-Deputati* maltaise ont déclaré qu'ils n'avaient pas encore examiné cette Communication, mais qu'ils avaient l'intention de le faire à l'avenir.

Les Parlements/Chambres ont été aussi demandé s'ils avaient examiné la Communication *Mobiliser, connecter et autonomiser les jeunes : une nouvelle stratégie de l'Union européenne pour la jeunesse* (COM (2018) 269).<sup>6</sup> Un peu plus de la moitié des répondants (20 sur 38) ont répondu négativement, et 15 ont répondu affirmativement. Bien que le *Sénat* français, le *Bundestag* allemand et le *Vouli ton Ellinon* grec n'aient pas examiné le document, ils ont fait part de leur intention de le faire à l'avenir.

<sup>5</sup> [Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité de Régions Construire une Europe plus forte: le rôle des politiques en faveur de la jeunesse, de l'éducation et de la culture \(COM \(2018\) 268\)](#)

<sup>6</sup> [Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des Régions Mobiliser, connecter et autonomiser les jeunes : une nouvelle stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse \(COM \(2018\) 269\)](#)

Le *Bundestag* allemand a noté qu'au niveau national la Conférence Permanente des Ministres de l'Éducation et des Affaires Culturelles des *Länder* avait soutenu le cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation (ET 2020) en échangeant des expériences au sein de l'UE et des recherches sur les concepts de l'éducation, tels que les activités d'apprentissage entre pairs. De plus, les États Fédéraux ont participé à des groupes de travail, des groupes d'experts et des activités d'apprentissage entre pairs pour la mise en œuvre de l'ET 2020.

Lorsqu'on leur a demandé s'ils avaient identifié des obstacles à la reconnaissance mutuelle des diplômes, 10 des 37 Parlements/Chambres ont répondu positivement, tandis que huit ont répondu négativement. La plupart des répondants (19 sur 37) n'ont toutefois pas exprimé d'opinion à ce sujet.

Les *Houses of the Oireachtas* irlandaises ont ajouté que la Loi des Qualifications et Assurance de la Qualité de 2012 était en cours de discussion.

Le *Bundesrat* allemand a expliqué que les différences historiques entre les systèmes éducatifs avaient conduit à des diplômes différents et s'est déclaré convaincu, pour cette raison, que la reconnaissance mutuelle automatique des diplômes universitaires ne serait possible que par une harmonisation garantie des systèmes éducatifs pour des diplômes comparables. Le *Bundesrat* allemand a également indiqué que cela serait en contradiction avec les articles 165 et 166 du Traité sur le Fonctionnement l'Union européenne. Le *Riigikogu* estonien a affirmé que la reconnaissance mutuelle des diplômes présuppose une certitude de la part des États Membres concernant la qualité de l'éducation offerte par les autres États Membres.

Le *Sénat* tchèque a commenté que les instruments de coopération administrative existants, tel que le système d'Information sur le Marché Interne (IMI), devraient être mieux utilisés dans le processus de reconnaissance des qualifications entre les autorités des États Membres.

Le *Sejm* polonais a indiqué que la reconnaissance automatique des diplômes d'enseignement secondaire dans l'UE nécessiterait la diffusion d'informations plus précises sur les documents délivrés et sur les droits qui en résultaient. En outre, conjointement avec le *Bundestag* allemand, il a également déclaré que la mise en place éventuelle de cadres nationaux de qualifications constituerait un outil favorisant la reconnaissance des qualifications étrangères. Le *Bundestag* allemand a également ajouté que la loi allemande sur la reconnaissance garantissait la reconnaissance nationale des qualifications professionnelles étrangères.

Le *Senato della Repubblica* italien a déclaré que le principal obstacle était les différences réelles ou apparentes dans les programmes scolaires des États Membres. Les *Nationalrat* et *Bundesrat* autrichiens ont particulièrement déclaré que les diplômes de l'enseignement secondaire VET rencontraient encore des obstacles en termes de reconnaissance mutuelle.

Le Parlement européen a déclaré qu'il avait appelé les États Membres, dans plusieurs résolutions, à renforcer la coopération transnationale en reconnaissant mutuellement les diplômes d'enseignement supérieur et le diplôme du deuxième cycle du secondaire, ainsi qu'à utiliser les nouvelles technologies afin d'accroître l'efficacité et la transparence. De plus, il a demandé aux États Membres de mettre en œuvre des mécanismes de facilitation de la reconnaissance mutuelle automatique des diplômes jusqu'en 2025 conformément aux objectives de l'Espace européen de l'éducation (EEE).

Tout en notant l'impact de la procédure de reconnaissance des qualifications professionnelles sur la mobilité des travailleurs, l'*Assemblée nationale* française a déclaré qu'en avril 2013 sa commission

des affaires européennes avait publié un rapport sur la proposition de Directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la Directive sur la reconnaissance des qualifications professionnelles.

Dix-sept sur 36 répondants ont été d'avis que l'EEE a contribué à une Union plus forte et plus compétitive. Les autres 19 n'ont pas exprimé d'opinion concrète.

Le *Bundesrat* allemand a indiqué que l'EEE renforcerait les compétences personnelles, sociales et interculturelles, ainsi que les compétences linguistiques. Le *Narodno sabranie* bulgare et la *Saeima* lettone ont ajouté que l'EEE permettrait d'exploiter tout le potentiel de l'éducation et de la culture en tant que moteurs de la création d'emplois, de la croissance économique et de l'équité sociale. Les *Nationalrat* et *Bundesrat* autrichiens, le *Vouli ton Antiprosopon* chypriote, le *Riigikogu* estonien, le *Senato della Repubblica* italien, la *Saeima* lettone et le Parlement européen ont déclaré qu'en créant des réseaux universitaires européens, l'innovation, le développement, la mobilité d'apprentissage et la formation, ainsi que la compétitivité seraient améliorés. La *Camera Deputaților* roumaine a indiqué qu'en soutenant les relations au niveau des citoyens et l'harmonisation des programmes, il serait possible d'établir des chaînes économiques européennes et mondiales et d'accéder aux autres marchés internationaux. Le *Sejm* polonais s'est félicité des possibilités transfrontalières d'apprentissage, d'étude et de formation et a noté que la création de l'EEE permettait d'exploiter au maximum les possibilités. Néanmoins, il a souligné l'importance de respecter et de préserver la répartition des compétences entre l'UE et ses États Membres (un sentiment partagé par l'*Országgyűlés* hongrois) et l'autonomie des universités de ces derniers. L'*Assembleia da República* portugaise a souligné qu'il était également question d'ouvrir des opportunités pour tous et de renforcer ainsi les valeurs européennes. Le *Senat* roumain a ajouté que le partage de valeurs communes constituait le meilleur moyen de lutter contre les menaces pesant sur le projet européen. Le *Bundestag* allemand a souligné qu'une politique éducative tournée vers l'avenir devait intégrer les développements européens et internationaux. Le Parlement européen a déclaré que l'EEE encouragerait la coopération, la reconnaissance mutuelle des diplômes et des qualifications et l'accroissement de la mobilité et de la croissance, créant ainsi un espace d'apprentissage et de recherche plus innovant et attrayant. La *Národná rada* slovaque a souligné que l'éducation pourrait constituer un élément important de la solution au problème du vieillissement de la main-d'œuvre, de la numérisation continue, des futurs besoins de compétences et de la nécessité de promouvoir la pensée critique ainsi que la cohésion de la société.

À la demande de répertorier les principaux domaines nécessitant une attention politique particulière pour faire de l'UE le leader mondial en matière d'éducation et de compétences et de transformer le Marché Unique dans un espace où les entreprises et les start-ups les plus innovantes rencontrent les meilleurs travailleurs, les Parlements/Chambres qui ont répondu ont mentionné :

- l'éducation et la formation (les *Nationalrat* et *Bundesrat* autrichiens, le *Narodno sabranie* bulgare, le *Vouli ton Antiprosopon* chypriote, le *Riigikogu* estonien, le *Bundestag* allemand, la *Saeima* lettone, la *Národná rada* slovaque, le *Državni zbor* slovène) ;
- l'éducation professionnelle (le *Narodno sabranie* bulgare, le *Sénat* français) ;
- l'apprentissage continu (le *Sénat* français, le *Bundestag* allemand, l'*Országgyűlés* hongrois, le *Seimas* lituanien, la *Chambre des Députés* luxembourgeoise, le *Sejm* polonais, la *Camera Deputaților* roumaine, le *Državni svet* slovène) ;

- l'acquisition de compétences numériques (le *Seimas* lituanien, le *Sejm* polonais, le *Državni svet* slovène, le Parlement européen) ;
- l'éducation commune et la reconnaissance mutuelle des diplômes (l'*Országgyűlés* hongrois, le *Senato della Repubblica* italien, la *Saeima* lettone, le *Senat* roumain, la *Národná rada* slovaque, le Parlement européen) ;
- la promotion de l'équité et de la cohésion sociale (le *Bundestag* allemand) ;
- les compétences linguistiques et la formation (la *Chambre des Députés* luxembourgeoise, le *Sejm* polonais, la *Camera Deputaților* roumaine, la *Národná rada* slovaque, le *Riksdag* suédois) ;
- la mobilité (le *Riksdag* suédois, le Parlement européen) ;
- le développement de la recherche et de l'innovation (le *Bundestag* allemand, la *Saeima* lettone, le *Seimas* lituanien, l'*Assembleia da República* portugaise).

Le *Riigikogu* estonien a également souligné l'importance de renforcer la coopération entre les entreprises et les établissements d'enseignement afin de réduire l'inadéquation des compétences et d'améliorer les possibilités de stage, de renforcer les politiques de Recherche et Développement et de renforcer les liens entre le système de recherche public et le secteur privé. Le *Riksdag* suédois a souligné que, même si la coopération entre les États Membres était importante, l'éducation était une compétence nationale. La *Camera Deputaților* roumaine a mentionné l'investissement dans le capital humain, l'encouragement des investissements privés dans l'innovation et la simplification des règles du marché afin de permettre un meilleur accès des petites entreprises, des start-ups et des entreprises liées à l'innovation, ce qui entraînerait une demande accrue d'enseignement de qualité.

En guise de remarques générales et finales, le *Sénat* belge et la *Chambre des représentants* belge ont souligné qu'en Belgique, l'éducation incombait aux entités fédérées.

## CHAPITRE 3

# ÉCONOMIE BASÉE SUR L'INNOVATION, LE PROGRÈS TECHNOLOGIQUE ET L'IMPACT SOCIAL ; LE RÔLE DES PARLEMENTS DANS LE RENFORCEMENT DE LA « NOUVELLE ÉCONOMIE » DE L'UE

---

LE TROISIÈME CHAPITRE DU 31<sup>E</sup> RAPPORT SEMESTRIEL cherche à examiner la manière dont les Parlements/Chambres traitent du progrès technologique.

La Section A explore le rôle et les opinions des Parlements/Chambres *vis-à-vis* du progrès technologique.

La Section B analyse la relation qui existe entre les examens généraux et de subsidiarité effectués actuellement par les Parlements nationaux et les technologies, en mettant l'accent sur l'utilisation des plateformes numériques.

### Section A

#### **Adapter le processus législatif au progrès technologique**

##### **i. Relation entre la législation en vigueur et le progrès technologique**

La grande majorité des Parlements/Chambres (28 sur 39) n'ont pas de commissions spécialisées, avec un mandat exclusif sur les nouvelles technologies ; seuls 11 répondants ont indiqué avoir de telles commissions.

À la demande s'ils avaient évalué le développement des nouvelles technologies et des nouveaux modèles économiques (tendances) correspondants par rapport à la législation en vigueur et au processus législatif en cours, 17 sur 39 Parlements/Chambres ont répondu favorablement. Onze répondants ont dit non et les 11 autres n'ont exprimé aucune opinion à ce sujet. Parmi ceux qui ont répondu positivement, la *Chambre des représentants* belge a déclaré avoir évalué ces questions dans une résolution spécifique sur les véhicules autonomes.

Les Parlements/Chambres ont également été interrogés sur le point de savoir s'ils considéraient que la législation de l'UE encourageait les start-ups technologiques et les entreprises innovantes. Dix-sept des 39 répondants ont donné des réponses positives, le *Bundestag* allemand rappelant l'exemple de VentureEU, tandis que les 22 autres n'ont exprimé aucune opinion.

##### **ii. Protection actuelle fournie par la législation en vigueur**

À la demande si la législation de l'UE protégeait les citoyens européens contre les nouvelles technologies intrusives et si les travaux parlementaires répondaient aux attentes des citoyens de bénéficier du progrès technologique, neuf des 38 répondants ont donné des réponses positives et trois ont répondu négativement. La grande majorité (26 répondants) n'ont pas exprimé d'opinion à ce sujet.

Parmi ceux qui ont expliqué leurs réponses, six Parlements/Chambres (le *Sénat* belge, le *Vouli ton Antiprosopon* chypriote, le *Riigikogu* estonien, le *Sénat* français, la *House of Commons* britannique

et la *House of Lords* britannique) ont explicitement fait référence au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et ont souligné sa capacité à protéger les citoyens européens des nouvelles technologies intrusives. D'autres ont souligné des outils supplémentaires de l'UE qui garantissaient un niveau de protection élevé, tels que le Règlement Platform-to-Business (*House of Lords* britannique), la proposition de Règlement ePrivacy (*House of Lords* britannique et *Kamra tad-Deputati* maltaise), la Directive sur les droits de propriété intellectuelle, la Directive sur le contenu numérique, la Directive sur la vente en ligne de biens, la Directive sur le test de proportionnalité et la Directive sur le commerce électronique (le Parlement européen). D'un autre côté, l'*Assemblée nationale* française a fait référence à la législation nationale.

Le *Vouli ton Antiprosopon* chypriote a montré que, vu l'évolution des technologies, la législation en vigueur n'était pas suffisante et que des incertitudes persistaient. Concernant le RGPD, le *Riigikogu* estonien a accentué le besoin d'avancer avec une approche plus horizontale, le *Sénat* belge soulignait qu'il restait plein à faire, particulièrement concernant l'établissement des principes ou règles éthiques sur la responsabilité civile, tandis que le *Sénat* français, la *House of Commons* britannique et la *House of Lords* britannique ont souligné la nécessité de mettre à jour et d'appliquer correctement le cadre de la protection des données.

Concernant le Règlement Platform-to-Business, la *House of Lords* britannique s'est demandée si des mesures supplémentaires plus spécifiques n'étaient pas nécessaires pour accroître la transparence des plateformes intégrées verticalement. De même, en ce qui concerne la proposition de Règlement sur la protection de la vie privée, la *House of Lords* britannique a remis en question certaines de ses mesures, telles que l'autorisation des cookies, et souligné la nécessité d'inclure des mécanismes de révision permettant l'ajustement lors de l'émergence des nouvelles technologies.

D'une manière générale, le Parlement européen a souligné la nécessité de légiférer dans le domaine de la robotique et d'engager, au niveau européen ainsi qu'au niveau national, des dialogues publics sur les conséquences du progrès technologique sans cesse croissant. La *Camera Deputaţilor* roumaine a soutenu l'opinion selon laquelle les responsabilités étaient partagées entre les institutions européennes et les États Membres, tandis que la *Národná rada* slovaque mettait l'accent sur l'utilisation efficace du progrès technologique, en particulier dans l'administration, la santé, la sécurité, l'éducation et en ce qui concerne l'amélioration des conditions de travail.

Lorsqu'on leur a demandé s'ils avaient évalué l'impact du progrès technologique sur le marché du travail, la création d'emplois et les normes de protection sociale, 19 sur 39 Parlements/Chambres ont répondu favorablement. Huit répondants n'ont pas procédé à cette évaluation et les 12 autres n'ont pas exprimé d'opinion.

Un certain nombre de Parlements/Chambres ont effectué cette évaluation au niveau de leurs commissions, par des débats (*Tweede Kamer* néerlandais, *Országgyűlés* hongrois et *Congreso de los Diputados* espagnol), enquêtes (*Eerste Kamer* néerlandaise, *Camera dei deputati* italienne, *House of Commons* britannique et *House of Lords* britannique), rapports spéciaux (*Sénat* belge, *Riigikogu* estonien, *Sénat* français, *Assemblée nationale* française et *House of Lords* britannique), ainsi qu'en organisant des groupes de travail et des consultations publiques (Parlement européen). La *Chambre des Députés* luxembourgeoise a déclaré qu'un rapport sur le sujet était en cours, tandis que les *Nationalrat* et *Bundesrat* autrichiens ont rappelé les débats de la Conférence Interparlementaire sur la Stabilité, la Coordination Economique et la Gouvernance, organisée dans le cadre de la dimension parlementaire de la présidence autrichienne. D'autres Parlements/Chambres ont discuté de cette

question au niveau de leurs assemblées plénières (*Országgyűlés* hongrois) et déclaré avoir adopté des résolutions spécifiques à cet égard (*Chambre des représentants* belge et *Senát* tchèque).

L'*Eduskunta* finlandais a fait part de son intention d'adopter une résolution sur ce sujet dès qu'il recevrait des rapports du Gouvernement sur les transformations du travail résultant du progrès technologique et sur les solutions à apporter à ces transformations. Le *Seimas* lituanien a souligné que son Code du travail révisé prévoyait de nouveaux types de contrats de travail et renforçait le droit au télétravail. Le *Senát* tchèque a évoqué sa résolution sur le Livre blanc sur l'avenir de l'Europe, dans laquelle il était indiqué que, s'agissant de la qualité de la vie au sens large, l'UE devrait se concentrer sur l'adaptation sociale induite par les développements technologiques. Le *Vouli ton Antiprosopon* chypriote avait organisé deux conférences sur la 4<sup>ème</sup> Révolution industrielle. La *Kamra tad-Deputati* maltaise a indiqué que le sujet avait été traité tout en débattant d'un certain nombre de secteurs et d'une nouvelle législation. La *Národná rada* slovaque a fait observer que les nouvelles technologies et procédures présentaient un potentiel considérable pour modifier les conditions de travail et les normes sociales à un niveau qualitativement supérieur.

### **iii. Possibilité d'impliquer toutes les parties prenantes dans l'élaboration de la nouvelle législation**

Cinq des 39 Parlements/Chambres ayant répondu ont précisé que les consultations publiques répondaient aux besoins réglementaires en matière de progrès technologique, alors que deux ont dit non. La grande majorité (32 répondants) n'a exprimé aucune opinion.

Expliquant leurs réponses, le *Narodno sabranie* bulgare, la *Kamra tad-Deputati* maltaise et le *Senat* polonais ont rappelé que les consultations publiques faisaient partie du processus législatif. Le *Sénat* belge a souligné que la réglementation du progrès technologique nécessitait davantage de ressources humaines et matérielles, tandis que le *Riigikogu* estonien a souligné que les citoyens et le secteur privé devraient être plus impliqués dans l'analyse des besoins réglementaires du progrès technologique.

De même, la *Camera Deputaţilor* roumaine a souligné la nécessité de consulter toutes les parties prenantes, y compris les enfants et les jeunes, ainsi que les secteurs public et commercial, car elles avaient toutes des attentes spécifiques en ce qui concerne le façonnage d'une nouvelle législation.

## **Section B**

### **Adaptation des contrôles de subsidiarité et de proportionnalité au progrès technologique et aux technologies perturbatrices**

#### **i. Nouvelles technologies et progrès technologique**

Lorsqu'on leur a demandé si la subsidiarité était de bon augure dans la réglementation des nouvelles technologies, des nouveaux modèles économiques et du progrès technologique au niveau de l'UE, 30 répondants sur 39 ont répondu positivement. Sur les neuf répondants restants, sept ont préféré ne pas s'exprimer et deux ont répondu négativement.

La grande majorité des répondants étaient d'avis que le principe de subsidiarité, en tant que principe fondamental de l'UE, concernait toute la législation européenne et devait s'appliquer de manière cohérente dans tous les domaines qui ne relèvent pas de la compétence exclusive de l'UE. Certains

répondants étaient d'avis que, lorsqu'on réglementait le progrès technologique, il était important de prendre en compte plusieurs niveaux de gouvernance. Le *Senato della Repubblica* italien, par exemple, a déclaré qu'une politique générale commune en matière d'innovation et de nouveaux modèles économiques devrait être établie au niveau de l'UE, tout en laissant aux États Membres le soin de définir le rythme et l'orientation spécifique du développement technologique. De même, certains Parlements/Chambres, tels que le *Vouli ton Antiprosopon* chypriote et la *House of Commons* britannique, ont identifié des avantages pour la réglementation du progrès technologique aux niveaux européen et national, permettant de prendre en compte les spécificités nationales et régionales, tout en évitant la fragmentation entre les États Membres. Le *Državni zbor* slovène a déclaré qu'une approche plus globale du progrès technologique devrait être développée.

Lorsqu'on leur a demandé si le progrès technologique devrait être réglementé uniquement au niveau national ou s'il devait être considéré comme une compétence partagée ou exclusive de l'UE, la majorité des répondants (20 sur 38) ont préféré ne pas s'exprimer. Sur les 38 répondants, 16 ont estimé qu'une compétence partagée était la voie appropriée pour réguler le progrès technologique, tandis que deux ont déclaré que ce domaine devait relever de la compétence exclusive de l'UE. L'*Eduskunta* finlandais, la *Národná rada* slovaque et le Parlement européen ont fait observer que la question avait été abordée de manière adéquate dans les Traités, l'*Eduskunta* finlandais faisant référence à l'article 173 du Traité sur le Fonctionnement l'Union européenne, qui prévoit que l'Union et les États Membres veillent à ce que les conditions nécessaires à la compétitivité des industries de l'Union favorisent une meilleure exploitation du potentiel industriel des politiques d'innovation, de recherche et de développement technologique. De la même manière, le *Narodno sabranie* bulgare a déclaré que pour assurer la compétitivité technologique de l'UE, des efforts concertés étaient nécessaires à la fois au niveau national et au niveau de l'UE. La *House of Lords* britannique s'est dit convaincue qu'étant donné la nature complexe et généralisée des nouvelles technologies, toute initiative législative dans ce domaine aurait probablement des incidences sur d'autres domaines de compétence nationale, exigeant que les spécificités nationales et le retour d'information des parties prenantes nationales soient dûment pris en compte dans le processus législatif. La *Saeima* lettone a déclaré que les nouvelles technologies devraient être réglementées au niveau international et relever de la compétence partagée de l'UE.

Les répondants ont également été interrogés sur le fait de savoir s'il y avait des domaines d'action devant être traités uniquement au niveau de l'UE ou uniquement au niveau national. Un certain nombre de Parlements/Chambres ont choisi de ne pas exprimer d'opinion formelle à ce sujet. Le *Sénat* français et l'*Eduskunta* finlandais ont fait observer que l'action de l'UE devait toujours être justifiée par la valeur ajoutée qu'elle apportait aux actions entreprises par les États Membres. Dans le même esprit, la *Kamra tad-Deputati* maltaise a jugé important que la législation de l'UE tienne compte des besoins des citoyens de l'UE, qui varient parfois d'un État Membre à l'autre. Cinq des 32 Parlements/Chambres ayant répondu ont déclaré que la question devait être évaluée au cas par cas (le *Narodno sabranie* bulgare, la *Tweede Kamer* néerlandaise, le *Riigikogu* estonien, la *Camera Deputaților* roumaine et le *Državni zbor* slovène). La *Tweede Kamer* néerlandaise a également indiqué qu'elle avait déjà adopté une position critique vis-à-vis des éventuelles actions de l'UE dans les domaines de l'éducation et des affaires sociales. Le *Bundestag* allemand considérait que l'éducation scolaire et la formation vocationnelle étaient la responsabilité première des autorités nationales. La *Chambre des représentants* belge a également reconnu que la fiscalité relevait de la compétence des autorités nationales. Deux Parlements/Chambres ont identifié des politiques qui

devraient relever de la compétence exclusive de l'UE. La *Chambre des Députés* luxembourgeoise a déclaré que le blocage géographique devrait être traité au niveau de l'UE, tandis que la *House of Commons* britannique a déclaré que la Commission européenne devait conserver une compétence exclusive en matière de contrôle de la concurrence afin de garantir son indépendance face aux pressions politiques. L'*Assembleia da República* portugaise s'est déclarée d'accord avec les points déjà déterminés et énoncés dans les Traités.

## ii. Utilisation des plateformes numériques pour le contrôle général et de subsidiarité

Les Parlements/Chambres ont aussi été priés de réfléchir sur les contrôles de subsidiarité et de proportionnalité.

Lorsqu'on leur a demandé s'ils utilisaient les plateformes numériques, en général, pour communiquer d'importants problèmes liés à l'UE, presque tous les Parlements/Chambres ayant répondu ont dit oui (35 sur 37 Parlements/Chambres).

Trente-sept des 38 Parlements/Chambres ayant répondu ont déclaré avoir utilisé IPEX pour échanger des informations sur le contrôle de subsidiarité.

Lorsqu'on leur a demandé à quel stade les Parlements/Chambres mettaient en ligne des informations sur les dossiers / pages des dossiers des propositions soumises à leur contrôle de subsidiarité, 16 répondants ont dit qu'ils ne le faisaient qu'après la prise d'une décision finale sur le dossier (*Sénat* belge, *Narodno sobranie* bulgare, *Poslanecká sněmovna* tchèque, *Tweede Kamer* néerlandaise, *Riigikogu* estonien, *Assemblée nationale* française, *Sénat* français, *Bundestag* allemand, *Országgyűlés* hongrois, *Houses of Oireachtas* irlandaises, *Chambre des Députés* luxembourgeoise, *Kamra tad-Deputati* maltaise, *Sejm* et *Senat* polonais, *Assembleia da República* portugaise, *Državni zbor* slovène, *House of Commons* britannique). Cinq répondants ont déclaré mettre en ligne des informations sur leurs procédures au début et après la décision finale (*Nationalrat* et *Bundesrat* autrichiens, *Folketing* danois, *Vouli ton Ellinon* grec, *Saeima* letton, *Národná rada* slovaque) et cinq autres Parlements/Chambres ont déclaré mettre en ligne de telles informations seulement au début du processus de contrôle (*Hrvatski sabor* croate, *Vouli ton Antiprosopon* chypriote, *Senat* roumain, *Cortes Generales* espagnol, *House of Lords* britannique). Six répondants ont dit partager des informations durant toutes les trois étapes (*Senát* tchèque, *Bundesrat* allemand, *Camera dei deputati* italienne, *Senate* lituanien, *Camera Deputaților* roumaine, *Riksdag* suédois). Le *Državni svet* slovène a déclaré ne mettre en ligne aucun document et l'*Eduskunta* finlandais a indiqué avoir mis en place une publication automatique sur IPEX pour ses dossiers, quelle que soit la procédure de subsidiarité engagée.

Dix-neuf des 38 répondants ont estimé que la mise en ligne des informations ne pouvait pas se faire avant le début du processus de contrôle de subsidiarité. La *Eerste Kamer* néerlandaise a déclaré avoir compilé une sélection de contrôles de subsidiarité dans la liste annuelle de priorités ; d'autres Parlements/Chambres ont également indiqué qu'ils partageaient des informations à l'avance et de manière informelle.

La moitié des Parlements/Chambres répondants (19 sur 38) ont répondu affirmativement à la question de savoir s'ils avaient contacté les correspondants IPEX des autres Parlements nationaux afin d'obtenir des informations sur le stade du contrôle des différents projets de propositions européennes.

S'agissant de la disponibilité des projets d'avis sur leurs contrôles de subsidiarité, 27 répondants sur 36 ont déclaré que ce serait utile de pouvoir consulter ces projets ; la question concernant la disponibilité des projets d'avis sur le contrôle général a donné presque les mêmes résultats (24 sur 37 l'ont jugé utile).

En ce qui concerne le contrôle général, 33 Parlements/Chambres sur 38 ont déclaré avoir utilisé IPEX pour mettre en ligne des informations, soit quatre de moins que pour le contrôle de subsidiarité.

Les symboles utilisés par IPEX pour décrire le stade du contrôle ont été jugés clairs et utiles par la majorité des répondants (26 sur 37). Sept Parlements/Chambres étaient d'avis qu'ils n'étaient pas assez clairs et deux autres les ont décrits comme difficiles à comprendre. Parmi les suggestions, la *Camera Deputaților* roumaine a proposé l'introduction d'un symbole pour le Carton Vert.

Interrogés sur le moment de la mise en ligne des informations sur leurs contrôles généraux, 36 Parlements/Chambres ont présenté leurs différentes manières de traiter ce problème. La plupart des répondants ont confirmé qu'ils mettaient les informations en ligne uniquement après la prise d'une décision sur le dossier.

- Après la réunion / prise de décision : *Chambre des représentants* bulgare, *Poslanecká sněmovna* tchèque, *Sénat* français, *Houses of Representatives* irlandaises, *Bundesrat* allemand, *Vouli ton Ellinon* grec, *Riigikogu* estonien, *Országgyűlés* hongrois, *Senato della repubblica* italien, *Kamra tad-Deputati* maltaise, *Camera Deputaților* roumaine, *Assembleia da República* portugaise, *Národná rada* slovaque, *Državni zbor* slovène ;
- Prise de décision pour l'introduire à l'ordre du jour : *Eerste Kamer* hollandaise, *Tweede Kamer* hollandaise, *Bundestag* allemand, *Sejm* polonais, *Senate* polonais, *Cortes Generales* espagnoles, *Riksdag* suédois ;
- Dès l'introduction à l'ordre du jour : le *Sénat* belge ;
- Autre : automatiquement (*Eduskunta* finlandais) ou au début (*Hrvatski sabor* croate, *Senát* tchèque, *Seimas* lituanien, *Senat* roumain). Le *Folketing* danois ne met pas en ligne des informations sur le contrôle général et la *Saeima* lettone publie des informations uniquement concernant le contrôle de subsidiarité. L'*Assemblée nationale* française met à disposition des informations générales, durant le contrôle de subsidiarité.

### Étape de l'examen général au cours de laquelle le Parlement/Chambre commence à télécharger des informations dans IPEX



Quelques Parlements/Chambres ont fait des commentaires sur d'autres idées et développements et suggéré de mettre en évidence les propositions sur lesquelles un plus grand nombre de Parlements aient émis un avis (*Riksdag* suédois) ou de fournir toutes les priorités des Parlements nationaux conformément à la liste de priorités (*Eerste Kamer* néerlandaise). Le *Riksdag* suédois a également noté que sa commission constitutionnelle avait souligné l'importance d'une coopération accrue entre les Parlements nationaux, aussi bien au niveau politique que pour se donner des moyens pour renforcer la coopération afin d'atteindre le seuil du Carton Jaune. Le *Riksdag* suédois et le *Senát* tchèque ont souligné l'importance des traductions et l'*Országgyűlés* hongrois a souligné les différences entre les systèmes de contrôle des Parlements nationaux.

Le Parlement européen a cité sa résolution du 19 avril 2018, affirmant que le potentiel de développement d'IPEX en tant que principal moyen de communication et de partage systématique d'informations, permettrait à la fois de signaler les problèmes de subsidiarité et d'améliorer le dialogue politique.

La majorité des Parlements/Chambres (24 sur 37) ont jugé utile de retrouver, sur les pages du contrôle national d'un certain dossier, les projets d'avis donnés par les commissions spécialisées sur l'examen général. Treize répondants n'ont pas considéré cela utile. Une majorité encore plus grande (27 sur les 36 répondants) a jugé utile de trouver, sur les pages de contrôle national d'un certain dossier, les projets d'avis donnés par les commissions spécialisées sur le contrôle de subsidiarité.

31<sup>e</sup>

Rapport semestriel

COSAC